

Info



Conseillers

N°21

EDITO



65000 kinésithérapeutes travaillent quotidiennement, dans leurs cabinets pour la plupart, dans des services de rééducation pour beaucoup, dans des associations, dans des réseaux de santé, dans des écoles, des laboratoires de recherche pour d'autres, et ces 65000 « kinés » forment la mosaïque de notre profession, l'enrichissent par leurs différences, mais aussi et surtout par leur identité commune.

Alors, comment ne pas être ambitieux pour ceux qui, soit « les mains sur la peau », soit derrière leur ordinateur, réinventent tous les jours leurs actes, co construisent avec et pour les patients. Comment aujourd'hui soutenir que ces professionnels de santé, partenaires en capacité de conceptualiser, d'évaluer leurs interventions, de poser un diagnostic kinésithérapique argumenté, de réajuster les traitements préconisés, de proposer, de prescrire, en toute autonomie des alternatives aux déficits, aux incapacités, aux infirmités de ceux qui les consultent ne justifient pas d'un statut de profession médicale à compétences définies ?

La kinésithérapie d'aujourd'hui ne se définit plus à travers des techniques reproduites de manière stéréotypées, ne se confond pas avec des protocoles standardisés issus de pensées industrielles. Les enjeux de santé d'aujourd'hui, les besoins de santé d'aujourd'hui guident cette évolution. Ce n'est pas d'une concurrence (qui serait déplacée) avec les médecins, mais d'une complémentarité dont il s'agit, d'une potentialisation des savoirs, au profit des patients, des individus, dans une vision de la santé qui ne se réduit pas à la maladie ou à son absence, mais y intègre aussi le bien être.

La reconnaissance de ces compétences passe par la reconnaissance universitaire, même si celle-ci fait peur à certains, trop longtemps habitués à faire, et souvent bien faire, dans le huis clos de leurs structures, sans que cela ne se sache.

Il est temps de donner du sens à nos consultations, il est temps de colliger nos savoirs expérimentiels dans des groupes de pairs (ou autres) , en mettant nos hypothèses à l'épreuve de la science, il est temps d'être ambitieux pour que nos étudiants d'aujourd'hui poursuivent des cursus qui leur donneront les outils d'une démarche rigoureuse, qui mettront la kinésithérapie à sa place, qui mettront les patients à l'abri des pseudo propositions alternatives de quelques manipulateurs d'esprit qui les exposent à tous les dangers.

Les 14 propositions faites par le Conseil National d'Ordre sont ambitieuses ! Sont-elles saugrenues ? Elles bousculent les habitudes, elles rebattent les cartes, elles vont sans doute trouver des résistances. Elles ne sont pourtant que l'aboutissement d'une logique, d'une évolution déjà bien engagée, comme l'attestent à la fois des textes législatifs récents (accès à la kinésithérapie sur prescription d'indication, ni qualitative, ni quantitative, diagnostic kinésithérapique, et retour d'informations au médecin qui contribuent à moduler ou modifier le diagnostic médical, droit à la prescription, responsabilité des actes), et des pratiques (partenariats conclus dans le cadre des réseaux de santé multidisciplinaires, investissement du champ d'éducation en santé).

Ces propositions sont probablement constitutives d'une démarche réflexive signant l'accès de notre profession à sa maturité.

En quelques mois, notre profession s'est dotée d'une Institution qui nous fait sortir de l'ombre. Il est de la responsabilité de chacun, praticien de terrain, experts, responsables syndicaux, élus ordinaires, enseignants, chercheurs, d'apporter sa pierre à l'édifice.

La kinésithérapie du XXIème siècle est en marche.

Dominique Pelca
Président

Sommaire

Page 2
Elections

Page 3
Le conseiller ordinal salarié
Observatoire européen du cancer de la peau
Téléthon 2009
Définition du modelage

Page 4
Bilan de la journée EPP du 5 mai 2009

Page 5
Première pierre de l'édifice EPP
Le mot des président de CDOMK d'Ile de France et de la Réunion

Page 6
14 propositions ... pour réfléchir
Enquête de valorisation et de défense de la profession
Assurance maladie et déontologie professionnelle

Page 7
Techniciens physiothérapeutes des thermes d'Aix les Bains

Page 8
CDPI : 1ère audience
Joindre votre conseil



Un grand nombre de candidatures est parvenu au CIROMK IdF-la Réunion avant le Mardi 19 Mai 2009 16h00, date limite de réception de celles-ci. Les conseillers du bureau ont rappelé quelques candidats, lorsque leur dossier était incomplet, afin que leurs candidatures soient conformes aux prescriptions du Code de Santé Publique. De nombreuses candidatures sont présentées pour les scrutins du renouvellement du tiers sortant (1 conseiller titulaire et un suppléant) ou complémentaire (3 conseillers suppléants) du collège salarié. Le secrétariat général prépare le matériel de vote qui parviendra aux électeurs des différents départements en fin de semaine prochaine. Une notice d'accompagnement sera jointe à l'envoi, afin de limiter le risque de vote nul involontaire. La date limite de réception des votes est fixée au 18 Juin et le dépouillement se fera publiquement au siège du CIROMK IdF-la Réunion, sans désencombrer, à partir de 16h.

Eric Delezie
Secrétaire général



Les urnes ont parlé, le choix est fait, l'équipe est en place, tout reste à faire. Une aventure d'exception les attend.

Les partenaires vont devoir conjuguer leurs efforts. L'ouvrage semble énorme, mais la constance, la persévérance, l'acharnement vont l'emporter, l'outil est mis en forme.

Mais tout n'arrive pas sans difficulté, les critiques pleuvent, qu'importe la mission oblige.

Les bâtisseurs, n'agissent pas seuls, les alliances sont nécessaires pour mettre en commun le savoir faire et ils doivent coopérer pour pouvoir finaliser leurs espoirs.

Mettre en œuvre, nécessite une équipe soudée pour surmonter les échecs et dépasser les épreuves.

Le but ne relève pas de la magie, mais de l'harmonie.

Pour éviter les fausses notes, les mauvais pas, il faut écouter avant de parler, ne pas laisser faire mais faire faire.

Chacun trouve sa place, l'entraide s'organise, la confiance se tisse.

Des changements surviennent, les compétences s'affirment.

Le personnel est mis en place, il développe les outils et la machine peut décoller.

Mais le spectre des élections approche, un renouvellement arrive, tout risque d'être remis en cause, avoir tant donné et risquer de tout perdre, bien sûr, nul n'est irremplaçable, cependant l'angoisse naît, est-ce ingrat de s'investir plus.

Et bien non, le noyau se resserre, des initiatives viennent le renforcer, l'espoir renaît de voir les missions accomplies avec succès.

il était une fois le commencement, la page est tournée.

La mise en place est faite, l'ordre peut régner.

Bernard Codet
Vice président

Les élections permettant le renouvellement du tiers sortant sont maintenant proches. Je ne peux que souhaiter que nos sortants du premier tiers puissent voir leur mandat reconduit, et il vous appartient de leur manifester votre soutien dans vos différents conseils.

Catherine Jourda, pour le 92, a fourni un travail immense à la tête du secrétariat général à l'EPP. Entourée de la commission Interrégionale, et depuis peu de notre facilitateur, elle a permis de lancer l'EPP sur les rails. Son travail est salué de toutes parts, au sein du CIROMK IdF-la Réunion, dans les départements, ainsi qu'au niveau du Conseil National.

Elle peut être fière de ces deux années passées parmi nous, et nous comptons sur les élus des Hauts de Seine pour la soutenir dans un nouveau mandat, et lui permettre de continuer le travail engagé.

Odile Sandrin et Eric Charuel, pour le 75, ont eux aussi été particulièrement efficaces dans leurs mandats. Eric a repris de main de maître notre trésorerie, assurant une gestion saine et parfaitement respectueuse des sommes que nous gérons, et s'est investi dans le « back office » de notre communication. Ceux qui le connaissent bien ont retrouvé sa « patte » dans les documents que nous produisons. Il n'a pas encore livré toutes ses potentialités, et nous comptons sur lui pour les années à venir.

Odile, par sa disponibilité, sa gentillesse et ses compétences est en grande partie responsable du succès de nos événements (inauguration, journée EPP), c'est une figure emblématique de notre conseil.

Alain Choulot, notre Ultra marin, devrait logiquement revenir avec du renfort pour son second mandat. L'île de La Réunion est une composante essentielle de notre inter région, et la plus value apportée par Alain, à travers ses multiples compétences, au-delà de son analyse juridique pertinente, est une ressource inestimable. Nos amis réunionnais savent que leur voix est entendue et attentivement écoutée.

Que dire à nos amis du Val d'Oise ? Ils connaissent si bien Eric Delezie ! Merci à vous de nous laisser notre colonne vertébrale (contenant et contenu), crâne compris, cela va de soit !

Dominique Pelca
Président



AGENDA

Activités du mois de mai

4 mai

Réunion commission EPP

5 mai

Journée EPP

11 mai

Journée facilitateur EPP

12 mai

Réunion APA

13 mai

Réunion des présidents de région

19 mai

Réunion de bureau

Date limite d'envoi des candidatures

20 mai

Réunion tripartite (CIROMK IdF-la Réunion - IFMK - Syndicat)

28 mai

1ère audience de la CDPI

Réunion élus salariés

29 et 30 mai

Master 2 « science de l'éducation » Session 4

→ LE CONSEILLER ORDINAL SALARIE

Article L4125-3

Modifié par Ordonnance n°2005-1040 du 26 août 2005 - art. 1 JORF 27 août 2005

Tout conseiller départemental, territorial, régional, inter-régional ou national de l'ordre qui, sans motif valable, n'a pas siégé durant trois séances consécutives peut, sur proposition du conseil intéressé, être déclaré démissionnaire par le conseil national.

Les employeurs ou, pour les agents publics, l'autorité hiérarchique, sont tenus de laisser à leurs salariés ou agents, membres d'un conseil de l'ordre, le temps nécessaire pour se rendre et participer aux séances de ces conseils, de ses commissions ou de ses chambres disciplinaires. Le salarié doit informer, selon le cas, l'employeur ou l'autorité hiérarchique de la séance dès qu'il en a connaissance. Le temps passé hors du cadre du travail pendant les heures de travail à l'exercice des fonctions ordinaires est assimilé à une durée de travail effectif pour la détermination de la durée des congés payés, du droit aux prestations d'assurances sociales et aux prestations familiales ainsi qu'au regard de tous les droits que le salarié ou agent public tient du fait de son ancienneté dans l'entreprise. Ces absences, justifiées par l'exercice de leurs fonctions, n'entraînent aucune diminution de leurs rémunérations et des avantages y afférents.

Source : Code de santé publique

→ OBSERVATOIRE EUROPEEN DU CANCER MELANOME DE LA PEAU

Dans le cadre du partenariat avec l'INCa, vous pouvez retrouver dans son intégralité sur le site :

<http://eu-cancer.iarc.fr>,

une étude de l'Observatoire européen du Cancer (OEC).

Vous pouvez également consulter différentes analyses, selon certains critères prédéfinis (pays, âge, ...) en cliquant sur le lien suivant :

<http://eu-cancer.iarc.fr/3-analyses.html.fr>



→ TELETHON 2009

C'est le week-end des 5 et 6 Décembre 2009 que se déroulera le Téléthon 2009. Pour la deuxième année le Conseil de l'Ordre des Masseurs Kinésithérapeutes s'associera officiellement à l'évènement. Les professionnels de toute la France vont se mobiliser pendant 2 semaines, l'une avant et l'autre après le week-end officiel. « Un massage pour le Téléthon » sera à nouveau le mot d'Ordre pour les « kinés » et la population pourra venir profiter de nos compétences, se détendre en même temps que donner pour une grande cause. Nous pourrions aider d'une autre manière les patients myopathes que nous soignons toute l'année. Afin d'organiser cette gigantesque opération nationale, il nous faut trouver avant le 18 Juin un coordinateur départemental pour chaque CDOMK. La mobilisation est lancée, les noms des volontaires doivent remonter rapidement au Conseil National : communication@ordremk.fr.

Eric Delezie
Secrétaire général

→ DEFINITION DU MODELAGE

L'ordre, et les représentantes des esthéticiennes se sont entendus sur les termes suivants de la définition du modelage :

« On entend par modelage au sens de l'article 16-1 de la loi 96-603 du 5 juillet 1996, toute application sur la peau du visage et du corps humain, destinée à assurer la pénétration d'un produit cosmétique dans un but esthétique, de confort et de bien-être, sans finalité médicale ».

BILAN DE LA JOURNEE EPP DU 5 MAI 2009



C'est fait ! La journée EPP du CIROMK IdF-la Réunion du 05 mai 2009 s'est parfaitement déroulée, et a fait l'objet de nombreux éloges et de nombreux remerciements...

Si je devais en rester à ces lignes, vous me reprocheriez certainement, et à raison, « mon évaluation » partisane. J'entends déjà les ronchons dont « l'évaluation » se cantonnerait à la simple mesure du nombre de participants au regard de la population professionnelle, au budget consacré à cette journée, (ça a dû coûter très cher, parce que l'endroit était prestigieux...) monter au créneau et crier au scandale. A ceux là s'ajouteraient probablement les partisans de l'immobilisme, les systématiquement contre, les craintifs du regard porté par les autres, les paranoïaques de la manipulation et du contrôle.

Je ne pourrais pas être factuel, car, humain, mon filtre affectif et émotionnel m'impose une interprétation par définition subjective, mais tentons l'exercice, si vous l'acceptez, et mettons nous dans le questionnement. Ce ne sera que plus tard, lorsque nous aurons pris en compte les multiples variables qui influenceront sur cette évaluation, que nous pourrons avoir une lecture commune des résultats. Quelques outils ont été mis en place pour poser les hypothèses, et permettre l'étude critique éclairée qui nous amènera demain à faire mieux.

Malgré une date peu favorable, malgré un horaire peu habituel pour les kinésithérapeutes, tous les départements de l'Interrégion étaient présents et représentés, et c'est une centaine de participants qui ont répondu à notre invitation.

Nos amis Réunionnais nous ont rejoint en milieu de journée, grâce à une connexion Internet, et ont pu suivre les débats en visioconférence depuis l'IFMK de St Pierre. La très grande majorité des présidents des CDOMK franciliens s'étaient déplacés, accompagnés par plusieurs conseillers, montrant leur grand attachement pour ce chantier majeur pour notre profession.

René Couratier, président du CNOMK nous a fait l'amitié d'une allocution, et Didier Evenou, secrétaire général du CNOMK a rappelé à la tribune l'intérêt essentiel de cette mission ordinale, pour la promotion de la Kinésithérapie. François Maignien complétait cette représentation nationale, ainsi qu'Yvan Tourjansky, qui est resté parmi nous toute la journée.

Pierre Failletaz, qui avait fait le déplacement de sa région Poitou Charentes, nous a lui aussi honoré de sa présence.

Annette Nabères, secrétaire générale du conseil interrégional Ile de France et Dom Tom des pédicures podologues représentait sa profession, réaffirmant par sa présence l'intérêt de la multidisciplinarité et la bonne entente entre nos conseils.

Pierre Trudelle, représentant la HAS, nous a accompagné durant toute cette journée, apportant son aide méthodologique dans les ateliers du matin, et se prêtant courageusement aux questions, voir aux observations, après son intervention orale.

Les conseillers du CIROMK IdF-la Réunion n'ont pas été en reste ! Pas moins de 15 conseillers sont venus porter cette journée à bout de bras, et soutenir Catherine Jourda, notre secrétaire adjointe à l'EPP, et Jean Louis Besse, radieux président de la commission EPP. Odile Sandrin nous avait promis une belle salle, et ce fût un endroit magnifique.

Eric Charuel a travaillé durement pour permettre que l'« info conseillers » spécial EPP soit distribué à tous les participants. Les présidents de Régions ont eux aussi reçu ce dossier, et les facilitateurs venus la semaine dernière en formation au CIROMK IdF-la Réunion s'en sont emparé. Notre volonté de partage a donc trouvé écho.

Lucienne Letellier a fait une intervention remarquée, dans ce difficile exercice de présentation du cadre légal et juridique du « développement professionnel continu ».

Notre « facilitateur » régional, Franck Lagniaux, particulièrement sollicité, a su présenter le projet EPP, de manière didactique, ainsi que les résultats du questionnaire effectué en amont de la journée.

Après une matinée dense, et un travail concret en groupes participatifs des conseillers ordinaires venus de tous les départements franciliens, une analyse de ces travaux fut réalisée durant la pause de la mi journée.

Les résultats de cette analyse ont fait l'objet d'une communication dans le début de l'après midi par Eric Delezie.

Vinrent ensuite les exposés d'Olivier Cras, Nadine Williot, Henri Ouakil, Hélène Hagege-Colangeli, Laurence Josse, Jean-Pierre Bleton et Sydney Sebban qui présentèrent chacun diverses expériences d'EPP menées, nous montrant que l'EPP, ce n'est pas pour demain, que l'EPP, c'est déjà là, que l'EPP, c'est déjà une démarche appropriée et génératrice de sens pour certains « pionniers ».

Nos deux secrétaires, Virginie Tadout Coomans et Solène Berger n'ont pas ménagé leurs forces, et furent présentes à chaque instant de la journée, alliant discrétion et grande efficacité.

Enfin, cette journée ne peut être évoquée sans rappeler l'animation des débats, réalisée de main de maître par Aymeric Caron, compagnon de l'EPP d'un jour. Journaliste enthousiaste, il a mis à notre service sa compétence et sa gentillesse pour assurer un lien entre tous les temps forts de la réunion.

Cette journée fut l'occasion de réaliser une action concrète d'EPP, de montrer que l'EPP pour et par les kinésithérapeutes, c'est faisable, et cela apporte à tous, que l'EPP peut être un outil pour notre autonomie.

Un grand merci à tous les participants qui ont contribué au succès de cette journée, et rendez vous sur le site du CIROMK IdF-la Réunion à tous ceux qui n'ont pu venir, et qui souhaitent s'informer.

Confraternellement.

Dominique Pelca,
Président

LES KINESITHERAPEUTES D'ILE DE FRANCE-LA REUNION ONT POSE LA PREMIERE PIERRE DE L'EDIFICE EPP



Le 5 mai 2009, le CIROMK ILE DE FRANCE-LA REUNION organisait la première journée sur l'EPP. Monsieur Philippe GOUGEON, Maire du 15^{ème} arrondissement de Paris nous avait gracieusement offert la salle des fêtes de sa mairie. Le président du CNOMK, René COURATIER, et son secrétaire général Didier EVENOU avaient tenu à être présents pour nous apporter leur soutien et leurs espoirs dans l'une des missions dévolues au CIROMK IdF-la Réunion. La centaine de consœurs et confrères présents à cet évènement inaugurale sur l'EPP et, nos confrères de La Réunion présents en vidéo conférence, témoignaient l'exacte valeur de l'intérêt de cette journée. Tous avaient conscience que nous posons la première pierre d'un édifice complexe : l'EPP. L'enthousiasme et la générosité de chacun allaient renforcer toutes les ardeurs pour l'entreprise de ce chantier gigantesque.

L'EPP révolutionnera nos pratiques quotidiennes. Nous devons nous auto évaluer, accentuer nos formations continues, et nous confronter à des référentiels. Aujourd'hui, toutes ces pratiques, ne nous le cachons pas, sont assez loin, pour le plus grand nombre d'entre nous, de notre exercice quotidien. Mais cette démarche sera avant tout la nôtre ! Elle nous permettra avant toute chose d'optimiser la qualité de nos soins. Nous renforcerons, par cette démarche, le développement de l'information et de la prévention des bonnes pratiques de nos soins.

C'est de tous ces aspects dont il a été question durant cette journée. Des ateliers tables rondes ont permis à chacun de découvrir la problématique de l'EPP à travers des jeux de rôles. Les résultats de notre questionnaire adressé à l'ensemble des Conseillers et leurs suppléants, nous a permis de définir les attentes de chacun et d'analyser les obstacles dans les connaissances que les professionnels peuvent exprimer. Enfin, les témoignages des nombreux professionnels ayant déjà participé à une expérience sur l'EPP ont été autant d'encouragements pour les participants à cette journée.

La réussite de cette journée n'aurait pas été possible sans :

- Le travail de toute une équipe soudée autour d'un projet ambitieux.
- L'abnégation, le dévouement et la conscience professionnelle de nos deux secrétaires : VIRGINIE ET SOLENE. Un grand merci à elles
- Le dynamisme de notre animateur Aymeric CARON (journaliste à Canal+) qui a su orchestrer de mains de maître cette journée et jouer avec humour et subtilité les candides.

Notre travail ne fait que commencer. Les difficultés et les obstacles sont au rendez-vous comme dans toute révolution, mais au bout du compte, notre indépendance et notre crédibilité dans le monde médical seront renforcées. Avant nous, d'autres professions ont réussi les paris de l'EPP alors, pourquoi pas nous ? Rejoignons nos collègues Anglo-Saxons et Scandinaves. L'ère de l'EPP est ouverte...

Jean-Louis Besse
Président de la commission EPP

RETROUVEZ TOUTES LES INTERVENTIONS DE CETTE JOURNEE SUR NOTRE SITE

<http://idf reunion.ordremk.fr/espace.asp?parent=EPP100&page=EPP100>

LE MOT DES PRESIDENTS DE CDOMK d'Ile de France et de la Réunion

Le CIROMK IdF-la Réunion lors de la journée du 5 mai a lancé le coup d'envoi du dossier de l'évaluation des pratiques professionnelles. Je remercie tous les organisateurs, bien sûr pour leur investissement, leur mobilisation mais surtout pour la méthodologie employée en impliquant la totalité des masseurs kinésithérapeutes de la région Île-de-France.

J'ai particulièrement apprécié la qualité des intervenants et le haut niveau des exposés. Cette réunion m'a permis de trouver des pistes de réflexion, des argumentaires qui m'aideront dans mon rôle de présidente d'un conseil départemental à porter la parole de l'EPP.

Notre premier rôle sera de clarifier dans l'esprit de nos confrères et consœurs l'intérêt de l'évaluation des pratiques professionnelles non comme un moyen de contrôle mais comme un moteur pour la valorisation et l'autonomie de la profession.

Dominique Aknine
Présidente du CDOMK 78

Si l'une des missions du Conseil Interrégional d'Ile de France et de la Réunion est la mise en place de l'évaluation des pratiques professionnelles (EPP), une des missions des Conseils Départementaux est d'expliquer aux confrères ce que l'on entend par là.

Perçue comme contraignante, voire sanctionnant, l'EPP est en fait tout le contraire de ce ressenti.

Le 5 mai dernier, le CIROMK IDF-LA REUNION a organisé une journée sur ce thème, plus particulièrement destinée le matin aux élus départementaux et régionaux, et l'après-midi aux confrères intéressés.

Très bien organisée, dotée d'intervenants qui ont su nous éclairer sur l'EPP grâce à leurs expériences, nul doute que nous sommes armés maintenant pour inciter nos confrères à entrer de plein pied dans ce nouveau concept.

Je tiens à remercier l'équipe du CIROMK pour le travail qu'elle a accompli à cette occasion.

Daniel SULINGER
Président du CDOMK 93

Je viens adresser toutes mes félicitations au CIROMK IdF La Réunion pour l'organisation de la journée du 5 mai sur les EPP. Je le fais d'autant plus volontiers que de prime abord, j'étais réticent sur certains points, taille de la salle, présence d'un animateur extérieur. En fait, ce fut une réussite où ces marques de "prestige" ont trouvé place logique en toute simplicité.

Alors bravo pour la maîtrise du sujet et la clarté de la mise en forme.

Alain VESSILLIER
Président du CDOMK 94

A suivre...

La journée organisée par le CIROMK IdF-la Réunion sur les EPP a permis d'échanger de façon conviviale sur les expériences de chacun. Les ateliers pratiques ont mis en lumière que si les EPP ne sont pas toujours facile à mettre en œuvre, elles apportent un plus dans la pratique quotidienne tant pour le praticien que pour le patient. Cette journée doit servir, je l'espère, de point de départ à une mise en place prochaine d'expérimentation sur le terrain

Alain CLEACH
Président du CDOMK 95



ACTUALITE DU CONSEIL NATIONAL

14 PROPOSITIONS ... pour réfléchir *Communiqué du 18 mai 2009*

Mesdames, Messieurs,

Pour répondre aux besoins toujours croissants de la population en kinésithérapie, les missions du masseur-kinésithérapeute ne cessent d'évoluer. Pourtant, le cadre réglementaire de la profession reste figé : Le masseur-kinésithérapeute demeure un auxiliaire, avec une formation technique limitée n'incluant ni la démarche d'évaluation ni la recherche.

Aussi, afin d'améliorer l'accès de tous à des soins de kinésithérapie efficaces et en cohérence avec les données probantes de la science, il convient de faire évoluer la kinésithérapie qui doit, progressivement, devenir une profession médicale à compétences définies.

C'est dans cet esprit que le Conseil national de l'Ordre des masseurs-kinésithérapeutes, a formulé 14 propositions pour préparer cette évolution.

Ces propositions sont contenues dans le communiqué joint.

http://www.ordremk.fr/documents/QUATORZE_PROPOSITIONS_180509.pdf

Merci d'y prêter toute l'attention nécessaire.

Confraternellement

ENQUETE DE VALORISATION ET DE DEFENSE DE LA PROFESSION *Communiqué du 10 mai 2009*

Chères Consœurs, chers Confrères,

J'ai le plaisir de vous annoncer que l'enquête de valorisation et de défense de la profession dont je vous ai fait part il y a 10 jours est en ligne.

Pour défendre notre profession et son autonomie dans la continuité des avancées obtenues par la création de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes, cette enquête est proposée par internet à tous les Masseurs-Kinésithérapeutes salariés et libéraux. Ce dispositif d'enquête et les modalités de participation sont en ligne par Internet pendant deux mois à l'adresse suivante :

<http://lambesc.educaix.com/rechercheomk/>

L'enquête que nous menons construit des arguments scientifiques robustes pour défendre l'honneur de notre profession devant tous nos interlocuteurs.

Mettre scientifiquement en évidence que d'exécutants soumis les Masseurs-kinésithérapeutes ont toutes les potentialités pour devenir auteurs inventifs, éducateurs et prescripteurs, c'est l'objectif poursuivi par notre étude.

La profession toute entière vous remercie par avance du temps et de l'attention que vous consacrerez à répondre à cette enquête totalement anonyme et dont les résultats seront rendus publics et donc exploitables par tous.

Je remercie d'avance tous les CDOMK, les CROMK et les CIROMK de diffuser cette information auprès des MK libéraux et salariés pour que ceux-ci remplissent les questionnaires mis en ligne. La force des résultats sera en effet fonction du nombre de réponses.

Confraternellement.

ASSURANCE MALADIE ET DEONTOLOGIE PROFESSIONNELLE *Communiqué du 9 mai 2009*

Dans l'intérêt de la santé publique, les dispositifs de maîtrise des dépenses de l'assurance maladie doivent rester compatibles avec la déontologie professionnelle

La loi de financement de la sécurité sociale donne aux caisses d'assurance maladie la possibilité de proposer aux médecins libéraux conventionnés des « contrats d'amélioration des pratiques individuelles » (CAPI) sur la base du volontariat, qui permettent aux prescripteurs qui atteindraient les objectifs d'efficacité, de bénéficier d'une rémunération complémentaire.

L'Ordre des Médecins émet avec raison les plus grandes réserves sur ce dispositif qui, en contradiction avec la déontologie, lie les décisions et conseils du médecin à un intéressement personnel. Cette même loi prévoit, pour les actes réalisés en série, la nécessité d'un accord préalable du service du contrôle médical au-delà d'un nombre de séances déterminé par des référentiels élaborés par la Haute Autorité en Santé (HAS) sur proposition de l'Union Nationale des Caisses d'Assurance Maladie (UNCAM).

ACTUALITES DU CONSEIL NATIONAL ... suite

Déjà, sans attendre ces référentiels, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie a décidé de soumettre à l'accord préalable les ordonnances de certains médecins dont les prescriptions sont jugées significativement supérieures aux données moyennes constituées. Dans ce cas, le remboursement du traitement de kinésithérapie du patient ne sera possible que s'il est détenteur d'un avis favorable de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie. Et, dans le même temps, un groupe de travail comprenant des représentants du Ministère et de la CNAMTS a mis en place un protocole qui impose au médecin prescripteur de faire une demande d'entente préalable pour les actes de masso-kinésithérapie au-delà du nombre de séances indiqué par le référentiel.

L'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes considère que ce mécanisme est contraire au code de déontologie qui stipule que le professionnel ne peut aliéner son indépendance, sous quelque forme que ce soit.

L'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes rappelle que l'article R 4321-2 du code de la santé publique indique que le masseur kinésithérapeute, dans le cadre de la prescription médicale, établit un bilan qui comprend le diagnostic kinésithérapique et les objectifs de soins, ainsi que le choix des actes et des techniques qui lui paraissent les plus appropriés. La nomenclature générale des actes professionnels identifie ce bilan diagnostic kinésithérapique qui comporte l'évaluation des déficiences et des incapacités fonctionnelles, ainsi que la description du protocole thérapeutique.

Dans l'intérêt de la santé publique, l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes, garant de l'honneur et de l'indépendance de la profession, demande :

- que les organisations professionnelles représentatives soient associées à l'élaboration des référentiels concernant la masso-kinésithérapie, qui devront lui être soumis préalablement pour avis.
- que le bilan diagnostic kinésithérapique soit l'indicateur de référence qui permette au service médical de juger de la pertinence de la poursuite du traitement au-delà du nombre de séances préconisé par ces référentiels.

TECHNICIENS PHYSIOTHERAPEUTES DES THERMES D'AIX-LES-BAINS *Communiqué du 18 mai 2009*

Chères Consœurs, chers Confrères,

La parution du décret n° 2009-530 du 11 mai 2009, publié au Journal Officiel le 14 mai 2009 et modifiant le décret n° 75-557 du 2 juillet 1975, a suscité une vive émotion parmi vous. Cependant cette modification s'inscrit dans un contexte qui était en discussion avec le ministère de la Santé et à laquelle l'Ordre a participé.

En effet, il existait un corps de techniciens en physiothérapie attaché aux thermes d'Aix-les-Bains et formés par une école au sein de cet établissement. Cette école a été fermée grâce à l'action des organisations syndicales professionnelles de masseurs-kinésithérapeutes, il y a de nombreuses années. Le décret n°75-557 leur a permis de continuer à pouvoir faire notamment des massages dans l'eau et au jet, jusqu'à leur retraite.

Comme vous le savez sans doute, les thermes nationaux d'Aix-les-Bains, passent du statut de structure d'état à un statut d'établissement privé. De ce fait, le personnel en question ne peut plus exercer, puisque la loi ne prévoyait pas de statut spécifique dans la fonction publique. Il fallait donc faire une modification des textes, qui créerait un statut de leur activité dans la fonction publique. C'est ainsi qu'une grille d'échelon est mise en place pour les reclasser et tenir compte de leur ancienneté. Il y avait 180 personnes concernées, l'année dernière : 100 ont pris leur retraite, 80 sont à reclasser dans la région d'Aix-les-Bains. La plupart de ces 80 personnes sont proches de la retraite et il convenait de leur offrir la possibilité de continuer à pratiquer des actes de massages et de mobilisations.

L'ancien décret citait le « corps du personnel technique du service de physiothérapie des Thermes nationaux d'Aix-les-Bains », il convenait donc de changer ce passage car le personnel devra travailler dans d'autres établissements. Les compétences sont toujours rattachées au texte R4321-33 du Code de la Santé Publique et à l'article L4321-6.

Il est donc clair que ce personnel est bien concerné par le L 4321-6 et le R 4321-33, et qu'il s'agit d'une mesure sociale pour reclasser les anciens techniciens du service de physiothérapie des Thermes d'Aix-les-Bains et eux seuls.

Ces dispositions sont prises dans un cadre particulier mais il convient, malgré tout, d'être extrêmement prudent ; en effet, il n'est pas fait mention dans ce décret, de façon explicite, d'un personnel titulaire du diplôme délivré par les Thermes d'Aix-les-Bains, et le décret me paraît aller au-delà de cette limite posée par la loi, méconnaissant ainsi potentiellement les dispositions de l'article L 4321-1 du CSP sur le monopole du massage et de la gymnastique médicale et la consultation obligatoire de certains organismes

Une interrogation du ministère de la Santé a été entreprise, pour clarification ou, éventuellement, introduire un recours en correction ou annulation. Bien entendu, vous serez tenus au courant des suites données à ce dossier.

Confraternellement.

René Couratier
Président du CNOMK

CHAMBRE DISCIPLINAIRE DE PREMIERE INSTANCE
DE L'ORDRE DES MASSEURS KINESITHERAPEUTES D'ILE DE FRANCE ET DE LA REUNION

5 rue Francis de Pressensé—93210 LA PLAINE SAINT DENIS

AUDIENCE DU JEUDI 28 MAI 2009 - 10h00

La séance est publique et l'accueil est limité au nombre de places assises.

Dossier n°08/003

Dossier n°09/003

Présidée par Monsieur Claude SIMON
Premier conseiller au tribunal administratif de Paris,
Président de la Chambre Disciplinaire de Première Instance

Membre de droit :

Madame Anne DESOUCHES
Médecin Inspecteur Régional
de Santé Publique

Autre Assesseurs :

Madame Dominique AKNINE
Monsieur Jean-Louis BESSE
Madame Valérie CHENE
Madame Lucienne LETELLIER
Madame Patricia MARTIN (*)
Monsieur Christian PIERRE-FRANCOIS
Monsieur Roland ROCTON (*)
Monsieur Florent TEBOUL

Assesseurs ne siégeant pas à la formation de jugement pour le dossier n°8/003 (*)

**L'info conseillers du
Conseil Interrégional de l'Ordre
des Masseurs Kinésithérapeutes
d'Ile de France et de la Réunion**

Editeur :
CIROMK IdF-la Réunion

Directeur de la publication :
Dominique Pelca

Secrétaire de Rédaction :
Eric Delezie

Conception :
Virginie Coomans

Impression :
CIROMK IdF-la Réunion

On participé à ce numéro :
*Dominique Aknine
Jean-Louis Besse
Alain Cleach
Bernard Codet
Eric Delezie
Dominique Pelca
Daniel Sulinger
Alain Vessillier*

JOINDRE VOTRE CONSEIL

5 rue Francis de Pressensé
93210 La Plaine Saint Denis

Tél. : 01 48 22 82 82

Fax : 01 48 22 64 95

secretariat@ordremk-idf.fr

<http://idf reunion.ordremk.fr>

Secrétaires :
Virginie Coomans
Solène Berger

Horaires d'ouvertures :
du lundi au vendredi
de 9h à 17h